



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 107566

Texte de la question

M. Yves Jégo désire attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations de certaines associations luttant contre la maladie d'Alzheimer. En effet, 850 000 de nos concitoyens sont atteints de cette maladie chaque année, et l'on découvre 250 000 nouveaux cas par an. Il félicite le Gouvernement de son engagement sur le sujet en déclarant la maladie d'Alzheimer « Grande cause nationale pour 2007 ». Il souhaiterait donc connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en oeuvre, afin d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les malades et de lutter contre cette maladie.

Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique. On compte actuellement plus de 860 000 malades. Le Gouvernement a donc décidé d'engager un plan d'actions spécifiques 2004-2007. Ce plan, en dix objectifs principaux, vise à respecter avant tout la dignité des malades et à améliorer la qualité de vie du patient et de son entourage en renforçant l'offre de soins sanitaire, médico-sociale et à domicile, en développant la formation des professionnels et en apportant un soutien aux aidants. Ainsi, la maladie d'Alzheimer a été inscrite nommément dans la liste des affections de longue durée, dite ALD 30. Afin de guider les professionnels et les familles dans leur pratique quotidienne, des référentiels portant sur les questions d'éthique soulevées par cette maladie ont été élaborés à partir des conclusions des cinq rencontres régionales qui se sont tenues en 2005 et 2006 et seront présentés en janvier 2007. Afin de faciliter le repérage des premiers signes de la maladie, une évaluation cognitive à partir de l'âge de soixante-dix ans sera intégrée aux consultations de prévention prévues dans la loi de santé publique. En ce qui concerne la formation des professionnels de santé, des outils de formation portant sur la démarche diagnostique, le projet de soins et l'accompagnement des patients et de leurs familles ont été réalisés par le réseau français de la maladie d'Alzheimer, une formation a été organisée via l'université médicale virtuelle francophone. L'association des neurologues libéraux de langue française a été soutenue financièrement afin d'élaborer un rapport sur la spécificité des patients jeunes et leurs besoins. En partenariat avec le centre d'analyse stratégique, l'INSERM a été chargé de réaliser une expertise collective sur les stratégies de prises en charge de la maladie. Concernant l'aide des familles et des patients, l'association France Alzheimer a été soutenue pour réaliser une étude de faisabilité sur un numéro vert Alzheimer, la réalisation d'un « guide patient », la réalisation d'un carnet de mémoire pour les malades et leur entourage, et l'organisation de la 16e conférence Alzheimer Europe (juin 2006). En matière de recherche, des études sont conduites dans les domaines de la prévention, de la connaissance de la maladie et des traitements. Le ministère de la santé participe notamment à des projets de l'INSERM portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce, sur la validation des stratégies non médicamenteuses au soutien d'étude sur la prévention de la maladie. Enfin, la validation des plans de soins et d'aide dans la maladie d'Alzheimer et la réalisation d'un observatoire de la recherche sont conduites par le CHU de Toulouse. Dans le cadre du plan « Solidarité grand âge » annoncé le 27 juin 2006 par le Premier ministre a été lancée la création d'un « plan national de recherche sur le cerveau et les maladies du système nerveux » en dotant les moyens de l'Agence nationale pour la recherche de 20 millions supplémentaires consacrés aux

maladies du cerveau. Concernant les structures de soins spécialisées, vingt-cinq centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR) et 316 consultations mémoire sont recensés. Enfin, concernant les structures médico-sociales, au 31 décembre 2005, 5 435 places de service de soins à domicile (SSIAD), 1 559 places d'accueil de jour, 666 places d'hébergement temporaire et 5 794 places médicalisées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont été créées. Enfin, la maladie d'Alzheimer a été déclarée grande cause nationale pour l'année 2007.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107566

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10991

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13048